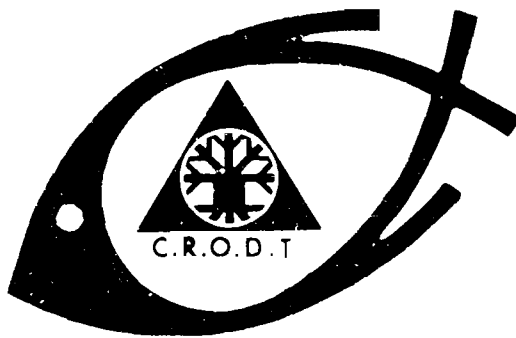


C. DIAW

APPROCHE MONOGRAPHIQUE D'UNE
GRANDE SENNE DE PLAGE DE HANN
À DAKAR



CENTRE DE RECHERCHES OcéANOGRAPHIQUES DE DAKAR - THIAROYE

*** INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES ***

ARCHIVE

N° 90

JUILLET 1981

APPROCHE MONOGRAPHIQUE D'UNE
GRANDE SENNE DE PLAGE DE HANN
A DAKAR

par

Chimère DIAW (1)

AVERTISSEMENT

Cet article est le produit d'une enquête d'un mois parmi des pêcheurs de Hann. Il s'inscrit dans le cadre du vaste programme d'étude socio-économique de la Pêche artisanale en mer au Sénégal : programme mis en oeuvre par le CRODT (J. WEBER, 1979 et 1980).

Pour recueillir les données, l'auteur, sociologue stagiaire au CRODT, a procédé à des interviews, à des discussions avec les pêcheurs en faisant les recoupements nécessaires avec l'observation directe sur le terrain; il a également participé aux travaux de l'équipage et à différents aspects de la vie quotidienne, il est retourné plusieurs fois sur le terrain pour compléter les données initialement recueillies. A cet égard, il tient à renouveler ici ses remerciements sincères à El Hadji NDOUR, le chef de famille, aux femmes et aux membres de l'équipage pour la chaleur des rapports humains et l'ouverture d'esprit qu'ils ont manifesté à son égard.

Ce travail met donc l'accent sur les aspects sociologiques des rapports entretenus par les hommes dans le cadre de l'activité d'une senne de plage. L'unité étudiée est une senne exerçant son activité le long de la plage entre Hann et Tiaroye, mais dont les détenteurs résident en permanence à Hann plage, village de pêcheurs datant des années 20 (1922) et depuis lors largement intégré à la ville cosmopolite qu'est Dakar.

Aujourd'hui, l'implantation de nombreuses conserveries de poisson (de la Sardinafric à la SENEPPFSCA, en passant par la SAPAL, etc...) à Hann en fait autant un village de pêcheurs qu'une cité ouvrière. Il n'est pas rare de voir un pêcheur travailler à temps perdu à l'usine ou une ouvrière participer de temps à autre au commerce du poisson. Sur la plage, se côtoient en permanence pêcheurs, ouvriers, bana-bana, mareyeurs ainsi que des femmes, des enfants, des marchands ambulants ; tandis qu'à côté des baraquements de

(1) Sociologue stagiaire au Centre de Recherches océanographiques de Dakar-Tiaroye.

pêcheurs se dressent des villas et que des bateaux de plaisance ancrent à quelques mètres des bonnes vieilles pirogues traditionnelles.

A n'en pas douter, l'étude des interactions entre le village, les transformations en son sein et la senne de plage en question, serait à la fois passionnante et instructive ; cela ne peut malheureusement être fait ici...

Cette étude a pour but de révéler les relations complexes qui sous-tendent et prolongent l'activité de la senne de plage proprement dite : le système de propriété, les relations familiales et la répartition des responsabilités au sein des propriétaires ; l'équipage : sa composition et ses caractéristiques, la répartition des tâches en son sein ; le mode de rémunération du travail et de la propriété ; la place des femmes dans l'organisation tant de la senne que des ménages ; la destination du produit...

L'insuffisance d'une telle étude est qu'elle ne prétend pas faire l'économie, sous l'angle macro-sociologique, de l'organisation sociale des sennes de plage en général.

Son avantage réside dans le fait qu'elle permet l'approche systématique "en finesse" d'une senne de plage spécifique et, peut ainsi contribuer comme élément de base à une compréhension des rapports sociaux dans la Pêche artisanale au Sénégal...

I . L A S E N N E D E P L A G E P R E S E N T A T I O N E T H I S T O R I Q U E

Dans la classification officielle, la senne de plage en question est considérée comme une "petite senne de plage"(1). S'il est vrai qu'il existe dans le village de Hann trois sennes de plage de plus grande dimension, dont deux d'une longueur montée de plus de 1 000 m, la senne des NIANG n'en est pas moins considérée par les pêcheurs comme l'une des quatre "grandes sennes" du village. Longue de 400 m, elle est de loin plus grande que les sennes de plage en activité dans d'autres localités (Kayar, Yoff, etc...) ; on ne peut en outre faire l'amalgame avec les sennes de Hann de plus petite dimension (100, 150, 200 mètres maximum) qui jouent essentiellement un rôle d'appoint aux grandes sennes de plage. Chacune des quatre "grandes" sennes de Hann a en réserve une "petite" senne qu'elle utilise à certaines périodes lorsque la pêche ne nécessite pas de grands déploiements de filet et même quelquefois, pour puiser le poisson à l'intérieur du grand filet, lorsque celui-ci, trop lourd, ne peut être ramené à terre.

Pour toutes ces raisons, nous emploierons la qualification de "grande" en parlant de la senne de plage des NIANG de Hann.

En fait, lorsqu'elle a été acquise par un pêcheur tioubalo, originaire du Waalo, il y a une quarantaine d'années, la senne de plage était de dimension très réduite ; depuis lors celle-ci a été progressivement augmentée au point d'atteindre sa longueur actuelle. Aujourd'hui, le filet est encore en bon état et assure la subsistance de plusieurs dizaines de personnes et de leurs familles. Son fonctionnement est assuré par un équipage de 40 à 50 personnes et par une

(1) "Catalogue des engins de Pêche artisanale du Sénégal"

pirogue d'une dizaine de mètres, propulsée à la pagaie par douze pêcheurs.

Son propriétaire initial d'un nom de Modou NIANG, décédé en 1979 est un pêcheur waalo-waalo, d'ethnie Al-poular. Venu à Dakar en 1929, il s'y est installé depuis et sa famille réside en permanence à Hann-plage. Modou NIANG a effectué le trajet séparant sa région natale (Waalo) de Dakar à pied. Là il a vécu 6 années difficiles de grande misère matérielle. Pendant plusieurs années, il travaillé en tant que simple pêcheur dans l'équipage d'une senne de plage dont le propriétaire vit encore de nos jours et a acquis depuis lors une senne tournante.

En fait, dans les premières années d'activité de la senne, Modou NIANG n'en était pas réellement propriétaire. Il en était seulement le patron de pêche.

En effet, le capital ayant permis l'achat de la senne a été avancé par un "frère" de Modou NIANG du côté maternel, un certain KEBE, à l'époque fonctionnaire dans l'administration. Pendant un certain temps, Modou NIANG a donc exploité la senne pour le compte de son frère. Au bout de quelques années, celui-ci lui donne pratiquement la senne en contrepartie d'une certaine quantité de poissons que Modou NIANG lui verse quotidiennement. A la mort du premier propriétaire légal, un conflit survient à propos de l'héritage ; les héritiers de KEBE voulant vendre la senne. Deux thèses s'affrontent ; un arrangement à l'amiable est fait à l'issue duquel les droits de Modou NIANG sont reconnus sur la senne dont il devient l'unique propriétaire. Pendant plusieurs dizaines d'années celui-ci gèrera judicieusement la senne, la faisant prospérer pendant que des dizaines d'autres acquises à la même époque, périlclitaient et disparaissaient.

2 . ORGANISATION DE LA PROPRIETE ET DES RESPONSABILITES

Après le décès de Modou NIANG, ses biens sont vendus et répartis entre les membres de sa famille, en particulier ses enfants; comme cela est d'usage dans le système d'héritage en milieu traditionnel wolof et toucouleur, les quatre femmes de Modou NIANG ne sont, pratiquement, associées à l'héritage qu'à travers leurs enfants respectifs.

Parmi les biens du défunt, seuls la concession familiale, la pirogue et les filets ne sont pas vendus, car constituant des moyens de subsistance vitaux pour la famille, en particulier les enfants même du défunt. A ce niveau va apparaître toute la complexité du système d'organisation de la propriété.

2.1. LA PROPRIETE EST COLLECTIVE DE TYPE FAMILIAL

La senne de plage a donc été léguée en indivisibilité à l'ensemble des fils du vieux NIANG. Elle cessait d'avoir ainsi "un seul" propriétaire pouvant en disposer à sa guise et susceptible de la céder à des tiers. Cette impossibilité pratique pour un seul individu de vendre la senne au détriment de la famille est renforcée par un fait d'une grande importance. Le responsable suprême de la senne, le "borrom mbaal" (1) concret, ne fait pas partie des héritiers

(1) Propriétaire du filet en wolof.

de Modou NIANG. Il ne s'agit pas en effet d'un des fils du défunt NIANG, à qui l'héritage ne donne aucun droit sur la senne. Dans le système traditionnel patrilinéaire wolof ou toucouleur, c'est le fils qui hérite et non le frère. (Il est supposé que celui-ci a déjà hérité de son propre père). Cependant, comme l'indique un proverbe wolof : "Personne ne peut prendre en héritage la veuve de son père. Par contre on peut prendre en mariage la veuve de son frère". C'est un symbole qui indique que le frère du père remplace celui-ci à tous les niveaux de la vie sociale.

Par rapport à la senne, le mode d'appropriation est collectif de type familial et le mode d'organisation de la propriété recoupe les principes de distribution des responsabilités au sein de la famille.

2.2. HIERARCHIE ET REPARTITION DES RESPONSABILITES AU SEIN DES "PROPRIETAIRES"

Dans notre langage, le concept de "propriétaire" inclura autant ceux qui ont la propriété juridique de la senne que ceux qui, sans être "propriétaire", assurent la gestion de la propriété et assument la direction effective de la vie économique et sociale.

L'âge est dans le mode lignager (aînés/cadet, père social/fils) un critère décisif d'organisation de la famille et de la senne.

Le vieux El Hadji NDOUR n'est pas seulement le responsable de la senne de plage, le "boroom mbaal", il est en même temps le responsable moral de l'ensemble de la famille. Il succède à son frère en tant que "Kalifa" (chef responsable) et "boroom kër" (chef de famille) de la grande concession familiale (kër gu mag"). Il y réside en permanence avec ses 2 femmes et ses enfants, ses neveux (dont plusieurs fils de Modou, sa soeur et les membres de l'équipage...) Des quatre femmes de Modou NIANG, aucune ne réside actuellement dans la grande concession. Disposant de demeures à part, elles y vivent avec une partie de leurs enfants.

Par ailleurs, il est de coutume pour les enfants de la famille ayant un salaire, de le soumettre au "vieux" dès perception. Ceci constitue en général une simple formalité. En contre partie, le "boroom kër" est susceptible de leur apporter une aide matérielle lorsque le besoin s'en fait sentir.

En tant que "boroom mbaal", c'est au vieux NDOUR que revient la tâche de gérer les fonds issus de la rémunération du filet ; ceux-ci lui sont remis en totalité, mais il n'est pas libre de les utiliser pour son usage personnel ou d'en user à sa guise. Concernant les dépenses certes, c'est à lui que revient le dernier mot, mais il doit, avant de les effectuer (il ne s'agit pas là bien sûr, des dépenses quotidiennes) solliciter l'avis des membres de la famille responsables de la senne.

En général, les parts du filet sont destinées à l'amortissement, à la réalisation de certains investissements (perspectives d'achat d'une senne tournante par exemple), mais elles servent aussi à résoudre les problèmes de la famille et de ses membres. A cet égard, la fonction d'entraide familiale que joue la senne est évidente.

Quand un membre de la famille est confronté à de grandes difficultés financières, c'est la senne de plage, à travers son principal responsable, qui lui vient en aide. De son vivant c'est le vieux Modou NIANG qui jouait pleinement ce rôle de "soutien de famille" aujourd'hui dévolu à El Hadji NDOUR. Ce dernier

à l'époque n'avait aucune charge de ce genre vis à vis de quiconque, sinon de sa femme et de ses enfants. C'est le cas aujourd'hui de ses neveux travaillant sur la senne. Les charges du "boroom kër" sont lourdes et variées, comme nous le verrons plus loin dans l'étude du mode d'organisation domestique de l'équipage.

Les "bajjeen" (soeurs du père) ont également des "droits" sur le filet et il leur arrive comme d'autres membres de la famille, de solliciter l'aide financière du "boroom mbaal" pour faire face à certaines dépenses, à l'occasion de cérémonies familiales notamment (baptêmes, mariages, etc...).

On voit jusqu'à quel point l'organisation de la propriété et des responsabilités est dépendante de l'organisation familiale en général.

L'organisation de la production elle aussi est fondée sur les mêmes principes, en particulier le droit d'aînesse et l'appartenance à la famille.

Il est remarquable, tout d'abord, que tous les "propriétaires" (au sens large) participent à l'activité productrice, reçoivent une part au même titre que l'ensemble des membres de l'équipage et subviennent à leurs besoins presque exclusivement grâce à leurs revenus de pêcheurs. C'est le cas du "boroom mbaal" lui-même. Le rôle de celui-ci, malgré sa position virtuelle de chef, reste cependant discret au niveau de l'organisation du travail.

C'est en fait son neveu Ndaraw SARR, le fils de la demi-soeur de Modou NDIANG du côté maternel, considéré comme l'aîné parmi les fils de la famille, qui assure les fonctions de "capitaine" de pêche. Bien que ne faisant pas partie des "héritiers", il est le responsable principal au niveau de la production. Il assure les négociations liées à la commercialisation des prises et supervise l'ensemble du travail, sous l'autorité toute morale du vieux El Hadji NDOUR. Dans la hiérarchie familiale, ce n'est qu'après le vieux NDOUR et Ndaraw que suivent les fils NDIANG. Huit d'entre eux participent à l'activité de la senne, dont quatre ont des responsabilités dans la division du travail.

- Ousmane, le plus âgé, est responsable de la pirogue. C'est lui qui tient la barre, dirige le lancement du filet, contrôle l'état des mailles avec la pirogue etc...

- El Hadji, le second est responsable de l'équipage, dont il supervise le travail. Il apprécie le travail de chacun, dirige le débarquement du poisson, décide en partie des modalités d'intéressement à effectuer vis à vis de tel ou tel pêcheur etc...

- Quant aux deux autres frères cadets des NDIANG, l'un est pour l'essentiel affecté à la vente aux usiniers (livraison et réception des paiements), tandis que l'autre seconde El Hadji au niveau de l'équipage.

- Il en est de même d'ailleurs pour leur cousin (le fils de El Hadji NDOUR) qui joue un rôle actif au sein de l'équipage.

- Parmi les frères NDIANG, quatre autres participent en tant que membres simples aux travaux de l'équipage. Les deux plus jeunes qui jusqu'à une date récente allaient encore à l'école, se permettent un peu de jouer les "tire-au-flanc".

On voit donc, au regard de tout ce qui précède, que deux niveaux de la réalité interfèrent intimement. C'est autour du mode d'organisation traditionnel de la famille que se greffent l'ensemble des modalités réelles d'organisation de la propriété et de répartition des responsabilités dans la production et la commercialisation.

3:1. ORGANISATION DU TRAVAIL

La journée de travail commence tôt le matin (7 h, 8 h) et dure tard dans l'après-midi (5 h, 6 h 30). A certaines périodes l'équipage travaille la nuit.

La pêche à la senne de plage comporte de multiples phases ainsi qu'une multitude de tâches diverses qui en découlent. La participation plus ou moins grande de l'équipage à chacune de ces phases est fonction de l'importance du travail exigé par chacune d'elles.

Notons que lorsque le lieu de pêche ne se situe pas à proximité immédiate de la concession où réside l'équipage, une partie de celui-ci (11 à 12 membres) se déplace à bord de la pirogue unique, tandis que le gros de l'équipage fait le trajet à pied.

3.1.1. La pose du filet :

Elle est effectuée par le personnel de l'embarcation, en général 12 personnes. Après la détermination de la zone à couvrir et le lancement de la pirogue, il revient à l'équipage embarqué, dirigé par un des frères NIANG, de réajuster les modalités pratiques de l'encerclement. C'est lui qui, en dernière instance, décide du lieu précis où le filet sera lancé. La pose du filet est faite, au fur et à mesure que l'encerclement s'effectue, par deux ou trois pêcheurs debout, tandis que les autres, assis, continuent à pagayer. Toute l'opération de pose du filet nécessite 25 à 30 mn. Notons que lorsque le banc à encercler est important et concerne certaines espèces (mulets, par exemple) un pêcheur plonge au niveau de chaque bâton d'extrémité et battant vigoureusement la surface de l'eau avec ses mains ou un objet quelconque, chasse le poisson vers l'intérieur du filet.

3.1.2. Le halage du filet sur la plage :

La totalité de l'équipage participe à cette phase. Pour la mener à bien celui-ci se divise en deux groupes d'une vingtaine de personnes chacun.

Lors du lancement de la pirogue, un des bouts de la senne est laissé au premier groupe qui commence à tirer dès le début de l'immersion du filet. Une fois le banc de poissons encerclé, la pirogue revient à un autre point de la plage (près de 100 m plus loin) et ses occupants viennent se joindre aux 7 ou 8 autres pêcheurs restants avec qui ils constituent le second groupe de halage de la senne. Ces deux groupes tirent le filet l'un en direction de l'autre et effectuent progressivement leur jonction.

- A chaque bout de la senne, un membre de l'équipage (responsable ou pêcheur expérimenté) fait office de piquet et assure le déroulement des cordages ainsi que la progression de son groupe.

- Pendant ce temps, le responsable de la pirogue, couché sur celle-ci et la faisant mouvoir lentement à l'aide de ses bras, fait le tour du filet et contrôle l'état des mailles.

- Dès que les cordages ont été ramenés sur terre et que le filet commence à émerger deux ou trois personnes, pénètrent dans l'eau et font, de chaque côté de la senne, le même travail de contrôle, extirpant les déchets et les objets susceptibles de déchirer le filet. Le "Capitaine", Ndaraw, fait invariablement partie de ceux qui font ce travail.

- Au fur et à mesure que le filet sort de l'eau, il est enveloppé sur lui-même afin que les poissons ne s'échappent pas. Dès que les poches centrales ont

TABLEAU I : Opérations de la
senne de plage de Hann

| OPERATIONS | DUREE | REPARTITION DES TACHES |
|---|-----------------|---|
| 1 Pose du filet | 25 à 30 mn | 12 personnes - 1 responsable à la barre - 2 ou 3 lancent le filet - les autres pagaient |
| 2 Halage du filet | = 2 h | Totalité équipage - 2 groupes de halage - 2 filets - contrôle du filet par 6 à 7 pêcheurs dont capitaine + piroguier |
| 3 Mise en panie et portage | | Mise en paniers = 3 ou 4 pêcheurs Portage = 25 pêcheurs |
| 4 Tri du poisson | " 1 (1 h | Plusieurs pêcheurs (variable) Quelques non-membres équipage Responsable ventes supervise |
| 5 Ventes des prises | HEURE 30) | Capitaines |
| 6 Livraison des prises | TR E N T E | Usiniers eux-mêmes Revendeuses elles-mêmes 2 membres équipage |
| 7 Démélage du filet | | Indéterminés Fraction importante équipage |
| 8 Mise en tas du filet à l'intérieur de la pirogue | | Idem (pour assurer rapidité exécution équipage en file indienne) |
| 9 Halage de la pirogue | 20 à 25 mn | Idem Direction = Responsable pirogue |
| 10 Déroulage du filet et séchage | = 5 mn | Même équipe que halage |
| 11 Réparations du filet | variable | 5 à 6 pêcheurs parmi les plus expérimentés. |

été suffisamment rapprochées du rivage, l'équipage pénètre franchement dans la mer et debout tout autour de la nasse, la hisse hors de l'eau. Lorsque le gros des poissons capturés est constitué de mullets, les pêcheurs utilisent de longs bâtons à l'extrémité fourchue ("Tiorol"), avec lesquels ils soulèvent les poches du filet pour éviter que les poissons ne sautent par dessus la nasse.

Toute cette phase, qui commence, rappelons le, dès le début de l'encerclement, nécessite près de deux heures d'efforts.

3.1.3. La mise en panier et le portage du poisson :

Pendant que plusieurs pêcheurs tiennent le filet à bout de bras, trois ou quatre autres font la mise en panier, tandis que le gros de l'équipage est affecté au portage du poisson sur les lieux de vente en haut de la plage. Là le poisson sera mis en tas et trié. Lorsque le poisson mis en tas doit être chargé sur le camion d'un usinier, ce sont encore les mêmes qui portent les poissons que deux ou trois pêcheurs mettent en paniers à l'aide de pagaies utilisées en guise de pelles.

3.1.4. Le tri du poisson :

Dès le début de la mise en panier, s'effectue un premier tri du poisson. Les espèces grandes et moyennes sont prises individuellement dans la nasse et sont simplement lancées vers le groupe de femmes qui assure la commercialisation.

Les petites espèces, littéralement puisées à l'aide des paniers, sont portées sur le haut où elles sont mises en tas, en attendant l'arrivée du camion de l'usinier acheteur.

Sur ce tas de poissons, s'effectue alors un second tri pour remplir les paniers destinés aux différents clients. En général, seuls les plus petits juvéniles sont laissés dans le tas. A ce second tri participent des non-membres de l'équipage, (petits acheteurs, pêcheurs à la ligne, badauds intéressés, etc...).

3.1.5. La vente des prises :

Elle est le fait exclusif du chef principal de l'équipage (Ndaraw), qui négocie âprement les prix, décide des ventes et même des dons éventuels, et détermine les modalités de livraison aux gros clients.

3.1.6. La livraison du poisson :

La livraison aux usiniers est faite par un des jeunes responsabilisés à cet effet (en général un des frères NIANG). Celui-ci accompagne le chauffeur jusqu'à l'usine et perçoit le paiement du tonnage livré. Quant à la livraison au parc zoologique (un des clients permanents), elle est en général confiée à un des très jeunes membres de l'équipage (proche ou membre de la famille) qui l'effectue à pied. Lorsque le lieu de pêche est éloigné, il utilise une calèche ou prend le "car rapide".

3.1.7. Le démêlage du filet :

Une fois le poisson débarqué, le filet est démêlé par une partie de l'équipage et délesté des corps étrangers (algues, branchages, etc...). Cette opération est absolument nécessaire pour rendre le filet à nouveau fonctionnel en prévision d'une nouvelle sortie.

3.1.8. Le filet est alors de nouveau hissé et mis en tas à l'intérieur de la pirogue, ainsi prête à repartir en mer.

Par rapport à l'ensemble de ces tâches, il existe une égalité de principe entre tous les membres de l'équipage. De temps à autre, on remarque l'importance acquise par certains pêcheurs non-membres de la famille, dans le travail de l'équipage. Cependant, dans la division des tâches et des responsabilités, on note la prédominance très nette des pêcheurs waalo-waalo membres de la famille détentrice de la senne.

Dans une journée de travail, l'équipage fait en général deux à trois sorties et les tâches dont nous avons parlées sont effectuées plusieurs fois. Cependant plusieurs d'entre elles sont effectuées simultanément, ce qui constitue un gain de temps appréciable et permet à la pirogue d'être au bout d' 1 h 30 prête pour une nouvelle sortie ; alors même que certains travaux continuent à être faits sur la plage.

Au bout de deux ou trois sorties, l'équipage rentre à la maison. Cela ne signifie pas pour autant que le travail de la journée est achevé ; car une fois arrivé, de nouvelles tâches restent encore à effectuer.

3.1.9. Le halage de la pirogue sur la plage :

Pour éviter que la pirogue puisse être emportée par une montée brusque de la marée, elle doit être ramenée à un endroit suffisamment élevé sur la plage. Là encore, le gros de l'équipage effectue l'opération. La pirogue est placée sur des billots de dimension moyenne, qui sont déplacés progressivement vers l'avant de la pirogue au fur et à mesure de la progression de celle-ci. (Notons que sur le lieu de pêche, ces billots ne sont pas utilisés du fait de la proximité relative du lieu d'atterrissage vis à vis de la mer). Malgré la méthode utilisée, la progression de la pirogue est lente et nécessite un grand effort des pêcheurs. Le rôle du responsable piroguier semble prépondérant, notamment en ce qui concerne le déplacement des billots.

3.1.10. Déroulage du filet et séchage :

Une fois la pirogue rangée sur la plage, le filet est déroulé hors de la pirogue et largement étalé le long de la plage de manière à ce qu'il puisse sécher rapidement et éventuellement être réparé. Plus tard, il sera de nouveau enroulé à l'intérieur de la pirogue, pour la durée de la nuit.

3.1.11. Les réparations du filet :

C'est un élément essentiel de l'entretien du filet. Les réparations ne se font pas régulièrement, mais de temps à autres, lorsque l'état du filet en fait une nécessité. Elles exigent une certaine habileté de la part du pêcheur et une grande maîtrise de l'opération. Il faut en effet respecter les maillages et la configuration générale de la senne.

Ainsi, tous les pêcheurs ne sont pas à même de faire ce travail, seuls quelques uns, parmi les plus expérimentés (dont les 3 principaux responsables de la senne) sont spécialisés dans ce travail.

Priorité est en général donnée à la réparation des grandes déchirures et ce n'est que dans un second temps que sont éliminées les déchirures de dimension moyenne. Les fils utilisés sont des fils de nylon, enroulés en cordons qui durent plusieurs mois. Ces fils peuvent être obtenus à assez bon marché par les pêcheurs qui ne semblent pas avoir de difficultés d'approvisionnement particulières.

Avec la réparation du filet et le hissage de celui-ci sur la pirogue, s'achève en général la journée de travail du pêcheur de senne : journée longue et rude et demandant incontestablement courage et ténacité.

Ce courage et cette ténacité, les pêcheurs devront au cours de l'année, en faire preuve tous les jours, sauf les dimanches et jours de fêtes (Tabaski, Korité...). A la différence d'autres types de pêche en effet, la pêche à la senne de plage ne se fait pas suivant le principe de campagnes saisonnières elle est une activité quotidienne en toutes saisons. En fait même le dimanche, lorsqu'un banc de poisson se manifeste aux environs de "kër gu mag", les pêcheurs ne résistent jamais à la tentation de profiter de cette manne.

Quant aux saisons, elles sont au nombre de deux. La plus mauvaise s'étendant généralement de février à mai. Durant cette période, la senne des NIANG est une des rares à ne pas émigrer, les autres sennes allant vers Tiaroye, Mbao, etc... où les célibataires restent en permanence ainsi que le matériel de pêche.

3.2. L'EQUIPAGE : ORIGINE ET CARACTERISTIQUES

3.2.1. Age et origine :

Fort en moyenne d'une quarantaine de membres, l'équipage est composé de pêcheurs professionnels ou occasionnels d'origines diverses. Le tableau de sa composition par âge, par ethnie et selon l'origine, (tabl. II), nous donnera à cet égard des indications précieuses, de même que la pyramide des âges lui correspondant (fig. 1)

Il apparaît d'emblée que le gros de l'équipage est constitué de Sérères originaires du Sine (soit 46 % de la totalité de l'équipage) puis des Toucouleurs waalo-waalo, membres de la famille détentrice de la senne (soit 28 %). On y trouve également des pêcheurs originaires d'autres régions du pays et même de Guinée et de Guinée-Bissau (soit près de 26 % d'origine diverses). Nous verrons plus loin les incidences d'une telle structure de la population de la senne sur le fonctionnement de celle-ci.

La pyramide nous donne un instantané significatif de la structure de l'équipage selon l'âge. Sa forme fait apparaître la jeunesse de l'équipage dont la grande majorité est composée de moins de 30 ans. Il apparaît clairement aussi qu'au sein de la famille, les jeunes sont les plus nombreux et que le renouvellement de ces forces travaillant sur la senne est assuré.

En fait les pêcheurs âgés de plus de 30 ans constituent seulement 20,6 % de l'équipage ; soit près de 80 % des pêcheurs âgés de 16 à 30 ans.

Les jeunes de moins de 26 ans constituent 56,4 % de l'équipage et ceux de moins de 21 ans : 25,6 %.

On remarque en outre que l'immigration sérère sur la senne, de loin la plus importante, est à 89 % composée de moins de 30 ans.

3.2.2. Mobilité : (tabl. III)

L'équipage de la senne de plage a cette caractéristique qu'il n'est pas nécessaire d'être pêcheur de métier pour en faire partie. En effet, la plupart des travaux se font à terre (10 parmi les 11 opérations citées) et si les tâches décisives (repérage des bancs de poissons, manoeuvres d'encerclement, inspection

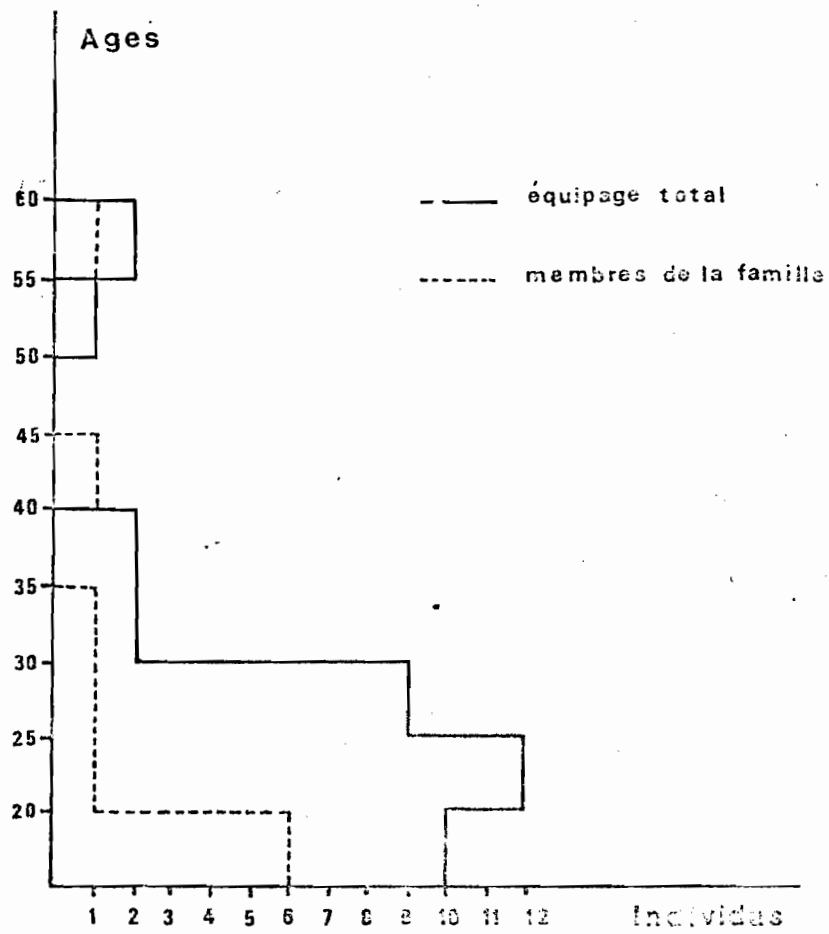


Fig. 1 - Pyramide des âges de l'équipage

du filet, réparation, etc...) exigent un maximum d'habileté et une expérience propre à un pêcheur de métier, il n'en reste pas moins que le gros des efforts fournis l'est dans le halage de la senne, du bateau, le portage etc... tâches demandant une grande dépense d'énergie, mais relativement faciles à assimiler par des débutants.

Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut (cf. âge et origine), les membres de l'équipage sont dans leur grande majorité des travailleurs saisonniers venant de l'intérieur du pays ou des pays voisins pour chercher du travail.

La situation de l'équipage (tabl. III) révèle que celui-ci est composé de 22 pêcheurs saisonniers non-permanents dont un seul pêcheur de métier et deux pêcheurs occasionnels semi-permanents ; soit près de 62 % de l'équipage.

On remarque également que 17 en sont à leur premier engagement dans l'équipage, dont 15 en 1980. Presque tous disent être venus en ville "chercher de l'argent" ou "du travail" et leur intégration à l'équipage de la senne prend plus l'allure d'un hasard que d'un choix délibéré.

Deux exemples l'illustrent d'une manière frappante : celui de Latyr NDIAYE, objet de chicanes de la part de l'équipage, et celui de Saer NIANG. Latyr était en fait un vendeur de beignets sur la plage et ses contacts avec les pêcheurs de la senne lui ont permis de comparer son propre revenu à ceux des membres de l'équipage. Il fit le choix d'intégrer l'équipage, le jour où il se rendit compte que chaque membre de l'équipage avait reçu une part de 5 000 Frs CFA en milieu de semaine, alors que lui-même ne pouvait se prévaloir du 1/10^e de ce revenu pour la même période.

Quant à Saer NIANG, talibé mouride, venu en début décembre 1980 pour repartir fin décembre 80, son cas est aussi simple que significatif, l'unique objet de son passage dans l'équipage étant la recherche d'un financement de son voyage pour Touba à l'occasion du grand "Magal" annuel.

Quant aux fluctuations dans la composition de l'équipage, elles sont nombreuses et importantes et les responsables de l'équipage estiment à bien plus de 200 le nombre de saisonniers ayant transité sur la senne depuis le début de l'année.

Pour notre part, nous pouvons faire un certain nombre de remarques susceptibles de fournir des indications précises sur cette question.

1°) Sur les 39 membres de l'équipage, seulement 15 (38 %) en sont membres depuis au moins un an sans interruption dont 10 (25,6 %) depuis au moins 5 ans.

2°) 17 pêcheurs, soit 43 % de l'équipage, en sont à leur premier engagement, tandis que 6 seulement sont revenus après un premier engagement antérieur.

3°) 54 % de l'équipage actuel ont été recrutés en 1980 (compte non tenu des 2 plus jeunes frères NIANGS).

4°) Nous savons qu'en début octobre 80, l'équipage était de 48 membres. Depuis, 12 pêcheurs au moins ont été engagés entre octobre et décembre et l'équipage a quand même diminué de 10 membres en fin décembre 80. Il en résulte que 22 pêcheurs au moins ont quitté la senne entre octobre et décembre, soit près de 46 % de l'effectif du mois d'octobre !

Ces faits sont éloquentes, les fluctuations dans la composition de l'équipage ne sont pas seulement importantes, elles sont chroniques et la base de stabilité de l'effectif de la senne tourne autour d'un maximum de 38 % dont le noyau permanent est constitué par les membres de la famille (28,2 % des effectifs de décembre 80). C'est là un fait qui de toute évidence renforce le caractère familial de l'exploitation de la senne.

TABLEAU II : Composition de l'équipage par âge, par ethnité et selon l'origine (recensement : 23-12-80)

| N° | NOMS | AGE | ETHNIE | ORIGINE |
|----|------------------|-----|------------|------------------|
| 1 | Baba FALL | 40 | Sarakholé | Sénégal oriental |
| 2 | Gora NDOYE | 59 | Lebou | Cap-Vert |
| 3 | El Hadji NDOUR * | 56 | Toucouleur | Walo |
| 4 | Mas LY | 60 | Pheul | Fouta |
| 5 | Ndaraw SARR * | 45 | Toucouleur | Walo |
| 6 | Moun SARR | 20 | Wolof | Cap-Vert |
| 7 | Pédre NDOUR | 18 | Toucouleur | Walo |
| 8 | Iba NIANG * | 20 | Toucouleur | Walo |
| 9 | Moustapha NIANG* | 22 | Toucouleur | Walo |
| 10 | Ousmane NIANG * | 31 | Toucouleur | Walo |
| 11 | El Hadji NIANG * | 32 | Toucouleur | Walo |
| 12 | Pape FALL | 18 | Maure | Djolof |
| 13 | Mame As NIANG * | 17 | Toucouleur | Walo |
| 14 | Jean | 22 | Sérère | Sine |
| 15 | Mbakhane | 26 | Sérère | Sine |
| 16 | Bass | 21 | Sérère | Sine |
| 17 | Samba DIOUF | 22 | Sérère | Sine |
| 18 | Bernard | 22 | Sérère | Sine |
| 19 | Baldé | 25 | Pheul | Sine |
| 20 | Saer NIANG * | 26 | Wolof | Sine |
| 21 | Oury CAMARA | 21 | Pheul | Guinée-Bissau |
| 22 | Michel | 22 | Sérère | Sine |
| 23 | Semou DIOUF | 28 | Sérère | Sine |
| 24 | Male NIANG * | 20 | Toucouleur | Walo |
| 25 | Mame SAMB | 24 | Sérère | Sine |
| 26 | Latyr NDIAYE | 21 | Sérère | Sine |
| 27 | Modou KAMA | 26 | Sérère | Sine |
| 28 | Assan FAYE | 18 | Sérère | Sine |
| 29 | Adjuma SARR | 26 | Sérère | Sine |
| 30 | Mamadou KAMA | 26 | Sérère | Sine |
| 31 | Ousmane | 25 | Sérère | Sine |
| 32 | Isa DIALLO | 27 | Pheul | Fouta (Guinée) |
| 33 | Latyr BOPP | 23 | Sérère | Sine |
| 34 | Souka DIOUM | 32 | Sérère | Sine |
| 35 | Etienne | 40 | Diola | Casamance |
| 36 | Ndane | 20 | Sérère | Sine |
| 37 | Boukar | 30 | Sérère | Sine |
| 38 | Khalifa NIANG * | 16 | Toucouleur | Walo |
| 39 | Mbaye NIANG * | 16 | Toucouleur | Walo |

Il est frappant par ailleurs, que la majorité des migrants saisonniers soient des pêcheurs occasionnels inexpérimentés, tandis que la proportion des saisonniers "réguliers" est nettement moins importante. Ce phénomène paraît étonnant au premier abord, la senne semblant offrir une sécurité relative au regard de la misère économique profonde qui frappe les campagnes, principales réserves de travailleurs saisonniers.

Il faut aussi tenir compte du fait que la plupart de ces pêcheurs occasionnels ne sont venus sur la senne que pour résoudre des problèmes financiers momentanés d'une part, et que d'autre part la senne elle-même connaît sa "mauvaise" saison qui commence en général aux environs du mois de février.

Les fluctuations au sein de l'équipage s'expliqueraient donc en partie autant par les caractéristiques propres à la pêche sur senne de plage en général que par des facteurs externes tels que les conditions de vie dans les campagnes et leur évolution ainsi que ce qu'on pourrait appeler la "mentalité de saisonnier" qui règne au sein des équipages.

L'instabilité chronique de l'équipage explique dans une certaine mesure le caractère pléthorique que celui-ci revêt à certain moment... 40 à 48 personnes travaillant sur une senne, cela semble énorme, d'autant que compte tenu du système de rémunération en vigueur sur les sennes de plage, tout accroissement de l'effectif de l'équipage entraîne une réduction de la part individuelle de chacun.

Les témoignages recueillis auprès des responsables de la senne et de certains membres de l'équipage, affirment que ce phénomène ne date que deux ans. Lorsque l'équipage n'était composé que de 20 à 30 personnes, il était fréquent, disent-ils, qu'en bonne saison chaque pêcheur perçoive près de 20 000 francs CFA par semaine, à raison de 3 000 à 4 000 frs par sortie et par pêcheur. Aujourd'hui le revenu de chaque membre de l'équipage est beaucoup moins important à tel point que le partage ne se fait plus quotidiennement mais tous les 3 jours et, plus rarement en fin de semaine.

Pour expliquer le surnombre au sein de l'équipage, les membres les plus anciens avancent qu'il est le fait de certains pêcheurs qui font venir des parents cherchant du travail et les intègrent à l'équipage sans autorisation préalable. Participant à tous les travaux, dormant et mangeant avec la collectivité ceux-ci intégreraient ainsi tous les aspects de la vie de l'équipage qui se trouve devant le fait accompli au moment du partage.

A cause des excès, de la multiplication de tels cas, une limite supérieure a été fixée à la composition de l'équipage (45/48 membres). L'accord du chef de la senne étant exigé comme préalable à tout recrutement de pêcheurs...

L'absence de contrôle de l'équipage par les responsables de la senne (phénomène aisément constatable) militerait en faveur de cette hypothèse.

On peut croire pourtant, malgré ou à cause de cela, qu'un complément sensible de l'effectif de l'équipage est impossible sans le consentement tacite des responsables de la senne.

En effet, l'absence de contrôle de l'équipage n'est elle même que le résultat de la conception que celui-ci se fait du recrutement.

Le responsable de l'équipage nous expliquait que même lorsque l'équipage est saturé, il acceptait un pêcheur lorsque celui-ci ne trouvait pas à s'employer ailleurs sur la plage.

Il semble que l'attitude des propriétaires de la senne soit dictée par les fluctuations que nous avons décrites plus haut. Aucun préavis n'étant exigé

TABLEAU III : Situation de l'équipage en date du 23-12-80

| NOMS | DERNIER ENGAGEMENT | PREMIER ENGAGEMENT | ALLEES ET VENUES | CARACTERISTIQUES |
|-----------------|--------------------|--------------------|---|--------------------------------------|
| Pedre NDOUR | Sept. 1979 | Sept. 1979 | Permanent | Professionnel-Famille |
| Ndaraw SARR | " 1960 | " 1960 | " | " |
| El Hadji NDOUR | 1950 | 1950 | " | " |
| Iba NIANG | 1973 | 1973 | " | " |
| Moustapha NIANG | 1970 | 1970 | " | " |
| Ousmane NIANG | 1960 | 1960 | " | " |
| El Hadji NIANG | 1968 | 1968 | " | " |
| Mame As NIANG | 1978 | 1978 | " | " |
| Male NIANG | 1971 | 1971 | " | " |
| Khalifa NIANG | Juin 1980 | Juin 1980 | " | " |
| Mbaye NIANG | " 1980 | " 1980 | " | " |
| Baba FALL | 1975 | 1975 | Dép. probab. définitif = 81-82 | Professionnel-immigrant |
| Gora NDOYE | 1974 | 1974 | Permanent | Professionnel-ex ouvrier |
| Mas LY | Fin nov 80 | 1950 | A quitté la SP pdt des années | Occasionnel |
| Pape FALL | 1973 | 1973 | Permanent | Professionnel |
| Moun SARR | 1979 | 1979 | Cause engag. = perte F.D.-permanent | Professionnel-ex capitaine de F.D. |
| Jean | Fév. 1980 | Fév. 1980 | 1er engagement sur la Senne de plage | Occasionnel |
| Mbakhane | 1979 | 1978 | Aquitté 1 fois la S.P. = 79 - 2e engag. | Occasionnel-saisonnier |
| Bass | Juil. 1980 | Juil. 1980 | 1er engagement | Occasionnel |
| Samba DIOUF | Janv. 1980 | 1979 | 2e engag. 1er dép. = 79 après 4 mois/w | Occasionnel |
| Bernard | " 1980 | Janv. 1980 | 1er engagement | Occasionnel |
| Balde | Juin 1980 | 1979 | 2e engagement - 1er de P = 79 | Occasionnel-saisonnier |
| Saer NIANG | Déc. 1980 | Déc. 1980 | Dép. prob. = fin déc "Magal" Touba | Occasionnel |
| Oury CAMARA | Sept. 1980 | Sept. 1980 | Dép. prob. = jan.-fév. 1981 définitif | Professionnel-saisonnier |
| Michel | Juil. 1980 | Oct. 1975 | 1er dép. en juin 1976 - 2e engagement | Occasionnel |
| Semou DIOUF | Déc. 1980 | Déc. 1980 | 1er engagement | Occasionnel |
| Mame SAMB | 1979 | 1979 | S. permanent - dép. prob. = indéterminé | Occasionnel-immigrant |
| Latyr NDIAYE | Déc. 1980 | Déc. 1980 | 1er engagement | Occasionnel-ex vendeur beignets |
| Modou Kama | Déc. 1980 | Déc. 1980 | 1er engagement | Occasionnel-cherche métier chauffeur |
| Assane FAYE | Déc. 1980 | Déc. 1980 | 1er engagement | Occas.-cherche |
| Adjouma SARR | Nov. 1980 | Nov. 1980 | 1er engagement | Occas.- " |
| Mamadou Kama | Août 1980 | Août 1980 | 1er engagement | Occas. " |
| Ousmane | Oct. 1980 | Oct. 1975 | 2e engagement - 1er dép. en juin 1976 | Occas. " |
| Isa DIALLO | " 1980 | " 1980 | 1er engagement | Occas. " |
| Latyr BOPP | " 1980 | " 1980 | 1er engagement | Occas. " |
| Souka DIOUM | Déc. 1980 | Déc. 1980 | 1er engag. dép. prob.=janv. 80 ret. prob. | occas. " |
| Etienne | " 1980 | 1968 | 2e engagement, 1er fois = 68 - 70 | Occas. " |
| Ndane | " 1980 | " 1980 | 1er engagement | Occas. " |
| Boukar | 1979 | 1979 | Permanent dép. = indéterminé | Occasionnel-immigrant |

pour quitter l'équipage, les départs sont souvent brusques et massifs. Chaque membre est libre de partir quand il veut, sans aucune forme de contrainte. Dans cette situation, il est clair qu'un effectif important donne à la senne une marge de sécurité suffisante pour lui éviter de cesser de fonctionner faute de bras suffisants.

Jeunesse de l'équipage, caractère pléthorique de celui-ci, instabilité chronique de ses membres dans leur grande majorité pêcheurs occasionnels ; telles sont les principales caractéristiques de l'équipage de la senne de plage et qui tendent à renforcer le caractère familial de son exploitation.

4 . M O D E D E R E M U N E R A T I O N D U T R A V A I L E T D E L A P R O P R I E T E

4.1. REMARQUES GENERALES

"L'équipage de chaque pirogue forme traditionnellement une unité de production et de consommation où, dans les tâches et les gains, les hommes se trouvent à égalité. Cette équipe cependant, ne constitue pas une association coopérative de travailleurs. Les instruments de production, pirogue, moteur, filet, sont considérés comme un capital privé qui reçoit sa rémunération propre". (in "Caractéristiques socio-économiques de la population de pêcheurs du littoral sénégalais. Mme NGUYEN VAN CHI BONNARDEL pp. 18-19, Rapport SCET., 1979).

Ce constat fort juste de Mme VAN CHI BONNARDEL se vérifie amplement, comme nous le verrons dans l'organisation de la senne de plage des NIANG.

Cependant, on ne peut sans risque de grossières erreurs affirmer que "quelle que soit l'ethnie des pêcheurs, la répartition des gains à la pêche se fait de la même manière sur l'ensemble du littoral". (Ibidem - p 18). Il y a lieu en effet, en abordant la question fort complexe du mode de rémunération du travail et de la propriété, d'éviter toute généralisation hâtive. En abordant la question de la rémunération de la propriété par exemple, Mme VAN CHI BONNARDEL affirme notamment : "cette rémunération pour la pirogue et les filets traditionnels (la senne de plage par exemple) représente 2 "parts" et, d'une façon générale, autant de parts que d'embarcations qui interviennent dans l'opération de pêche (ainsi avec la senne de plage, il faut deux pirogues et l'ensemble du matériel reçoit par conséquent trois parts)". Souigné par nous).

Louis GIBEAU, dans un rapport publié en octobre 1970 fait la même affirmation lorsqu'il dit : "Pour tous les types de pêche à l'exclusion de la senne tournante, les frais directs (essence, nourriture, petites réparations) sont soustraits des recettes. Le solde est réparti également entre chacun des pêcheurs en ajoutant une part pour la pirogue, une part pour le moteur et, s'il y a lieu, une part pour le filet maillant". (souligné par nous) - (in "Caractéristiques socio-économiques du pêcheurs sénégalais" p 19, Rapport SCET - oct. 1979).

Ces affirmations sur le système de "parts" ne se vérifient pas en ce qui concerne les sennes de plage de hann, en particulier celle que nous avons étudiée. A cet égard, elles sont doublement inexactes.

4.2. MODE DE REMUNERATION SUR LA SENNE DE PLAGE DE HANN

Précisons tout d'abord que la senne de plage des NIANG ne fonctionne pas avec deux pirogues mais une, répondant largement aux exigences de la pêche. En fait, parmi les 4 grandes sennes de Hann, seules les deux plus grandes utilisent deux pirogues dans le cadre de leurs activités.

Quant au système de répartition des gains, il ne se fait pas suivant le principe : "un pêcheur, une part ; un engin, une part" mais de la manière suivante :

- Les frais de nourriture constituent l'essentiel des charges assumées collectivement avant la répartition des gains. Ils comprennent la "dépense" journalière (achat d'aliments divers, légumes, etc...), les sacs de riz pris à crédit chez les commerçants maures du village et le "ndawal" (poissons alloués à chaque famille pour le repas quotidien). Les frais divers (thé, cigarettes...) sont également pris en charge par la collectivité. Ce n'est le cas ni des frais médicaux, ni des réparations du filet, comme nous le verrons plus tard.

- Les frais de nourriture une fois déduits, l'ensemble du produit de la vente des prises est divisé en deux parties d'importance égale. L'une des moitiés constitue la rémunération du filet et l'autre la rémunération globale de l'équipage et de la pirogue.

Il y a là non seulement une rémunération plus grande de la propriété par rapport au travail, mais aussi deux modalités distinctes de rémunération de la propriété. Ce système constitue pour Hann, le mode traditionnel de répartition des gains à la pêche.

Le capital que constitue le filet est de loin le mieux rétribué, sa rémunération étant égale à la somme globale rétribuant à la fois l'équipage et la pirogue. Celle-ci quant à elle reçoit "une part" égale à celle perçue par chaque membre de l'équipage.

Au sein de l'équipage cependant, il existe une égalité totale en droit et en fait, quant à la rémunération du travail. La fraction du produit des ventes revenant à l'équipage est divisée en autant de "parts" égales qu'il y a de pêcheurs (la pirogue étant incluse dans le décompte). Au même titre que tous, les propriétaires - y compris le vieux NDOUR - reçoivent chacun "une part", grâce à laquelle ils subviennent à leurs besoins.

Le partage se faisant tous les trois jours, ou plus rarement, en fin de semaine, ce sont les pêcheurs présents qui reçoivent chacun une part du produit.

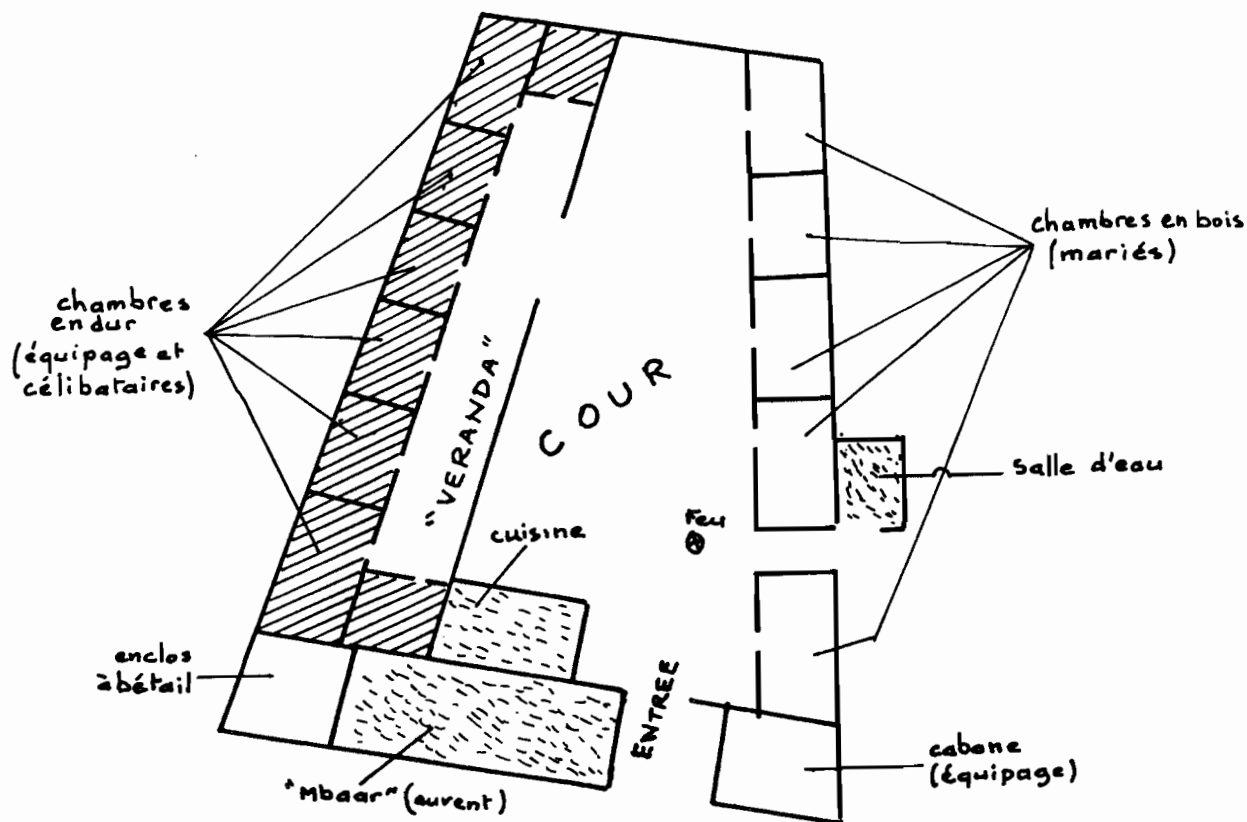
Les pêcheurs absents, malades ou empêchés, sont rétribués comme tous les autres, sans préjudice de leur non participation au travail.

Si la rémunération de la propriété est précise car ne revêtant que la forme d'une rémunération directe du filet et de la pirogue, il n'en est pas de même de la rémunération du travail. Celle-ci qui se fait directement de la manière que nous avons décrite, utilise également maints canaux indirects, variés et plus difficilement perceptibles, que nous retrouvons dans le mode d'organisation domestique et dans les relations financières et extra-financières entre les propriétaires et l'équipage.

5.1. HABITAT

Al'exception de 2 chefs de famille qui au demeurant, passent le plus clair de leur temps avec les autres pêcheurs, tous les membres de l'équipage mangent et dorment en commun dans la grande concession familiale "kër gu mag". Plusieurs chambres ont été construites en conséquence tandis que la cuisine est unique et commune à tous les membres de la communauté, hommes, femmes, enfants , pêcheurs ou non .

.-PLAN SOMMAIRE DE "KER GU MAG".-



- "Kër gu mag" a été aménagée pour recevoir un très grand nombre d'habitants. Avec les membres de l'équipage et de la famille, c'est au total plus d'une soixantaine de personnes (célibataires ou mariés, femmes ou enfants) qui y vivent dans des conditions relativement décentes. L'extrême concentration humaine à l'intérieur de maisons somme toutes spacieuses, la grande proximité qui en découle, sont des caractéristiques essentielles du milieu pêcheur traditionnel. Cela ne semble pas entraîner de problèmes particuliers et à "Kër gu mag" la vie s'organise quotidiennement sur cette base.

Les célibataires vivent dans le grand bâtiment en dur et dans une cabane en bois construite à l'entrée de la maison.

Les autres membres de la famille, notamment les mariés, leurs femmes et leurs enfants vivent dans les constructions en bois, cloisonnées et aménagées en fonction de chaque famille (au sens restreint : parents/enfants).

Il est évident qu'avec le développement de la population familiale, une déconcentration s'impose. Cela explique peut-être en partie le détachement d'une partie de la famille, dans des demeures personnelles en particulier les mariés de la famille. Ndaraw notamment vit à part avec sa femme et ses enfants, ainsi qu'Ousmane qui avec son épouse vivait jusqu'à une date récente avec sa mère. Parmi les fils adultes, mariés, le cas d'El Hadji est spécifique. Ayant contracté un mariage de type endogame avec la fille de son oncle paternel, ouvrière à Sardinafic, il vit avec celle-ci à "Kër gu mag".

Quant aux membres de l'équipage n'appartenant pas à la famille - nous l'avons dit - ils sont dans leur grande majorité des célibataires. Ceux qui sont mariés vivent en général séparés de leur famille tout le temps où ils travaillent sur la senne.

Un certain nombre d'habitudes, ou de règles tacites régissent la vie de l'équipage. Aimant se regrouper une ou deux fois dans la journée autour du "thé" traditionnel, les membres de l'équipage sortent peu et leurs contacts avec les autres secteurs de la ville sont moins nombreux par exemple, que chez les ouvriers. Certes, le samedi soir est quartier libre et les contraintes liées à leur activité n'empêchent nullement les pêcheurs de la senne, notamment les jeunes ayant grandi dans le village, de participer à des associations de jeunes du village, d'organiser des "coladera" (soirées dansantes) ou de participer à des matchs, des tournois de football. Ce sont des passions communes à de très larges fractions de la jeunesse des villes.

5.2. NOURRITURE

L'ensemble des dépenses liées à l'alimentation des membres de l'équipage et de leurs familles est assuré par les captures journalières. Chaque jour, dès que le filet est hissé sur la plage, chaque chef de famille reçoit son "ndawal" (un ou plusieurs poissons), le plus grand nombre de poisson allant naturellement à la grande concession "Kër gu mag".

De même, quelque soit la périodicité du "partage, la "dépense" est remise quotidiennement à chaque chef de famille.

Sous le vocable de "dépense", se cachent en fait diverses réalités. Il y a cinq types de dépenses et ceux-ci n'ont pas tous pour destinataires des chefs de famille. Avec un total de 10 000 frs CFA/jour la dépense se répartit en général de la manière suivante :

| | | |
|---|----------------|---------|
| 1°) Dépense de "Kër gu mag" | 5 000 Frs/jour | |
| 2°) Familles de Ndaraw SARR et d'Ousmane l'aîné des NIANG (maisons à part) | 1 000 " " | chacune |
| 3°) Les deux "grands frères" cadets des NIANG (Kër gu mag) | 700 " " | chacun |
| 4°) Le plus jeune frère NIANG et le jeune NDOUR (Kër gu mag) | 300 " " | chacun |

5°) Il y a une dernière forme de "dépense quotidienne" (en général 100 frs par personne) qui est distribuée jusqu'à concurrence de 1 000 frs aux éléments considérés comme les plus actifs au sein de l'équipage. Il ne s'agit pas là, à proprement parler de "dépense", mais de stimulant matériel ("neexal"). Il en est pratiquement de même en ce qui concerne la 4^e forme de dépense dont les bénéficiaires, bien que membres de la famille, ne sont pas mariés.

Pour faire la cuisine de "Kër gu mag", une cuisinière a été engagée, pour pallier le manque de disponibilité relatif des femmes vis à vis de certains travaux domestiques (cf. chapitre sur les femmes). Cette cuisinière est rémunérée par le vieux NDOUR.

Parmi les dépenses assurées par la senne, il ne faut pas négliger les frais divers, notamment ceux impliqués par les séances de thé quotidiennes.

Il n'y a pas à proprement parler de caisse commune. Toutes ces dépenses sont ordonnées par le "Kalifa" et "boorom kër".

5.3. FRAIS SOCIAUX DIVERS

Il arrive fréquemment que des membres de l'équipage soient blessés ou qu'ils tombent malades. Les frais médicaux sont pris en charge, par le malade lui-même grâce à son pécule. Souvent celui-ci n'arrive pas à faire face à ces frais, très élevés à Dakar ; les hopitaux et les dispensaires souvent démunis matériellement distribuent des ordonnances que le malade a rarement les moyens de se procurer. Au dispensaire du village, en particulier, il faut payer à chaque consultation, chaque séance de soin : 100 frs ; même pour soigner une plaie nécessitant un pansement quotidien. C'est hors de portée du pêcheur. Il est donc fréquent qu'un pêcheur malade sollicite l'aide du "vieux", qui s'efforce en général de répondre positivement à ces requêtes. Aux temps du vieux Modou NIANG -semble-t-il- l'équipage aurait disposé d'une boîte à pharmacie. Aujourd'hui, en tout cas l'acquisition d'une boîte à pharmacie constitue un projet qui reste encore à réaliser.

A un autre niveau se situent les aspects les plus remarquables du système d'organisation domestique de l'équipage.

Notons tout d'abord que lorsqu'un membre de l'équipage, quel qu'il soit, a une cérémonie familiale à assumer, qu'il s'agisse d'un baptême, d'un décès ou d'un mariage, une sortie spéciale en mer est organisée à son profit exclusif. Une fois déduites les charges journalières ("dépense", "ndawal") ainsi qu'un peu d'argent de poche pour les membres de l'équipage (cigarettes, colas, etc...), le produit de la vente des prises lui est alors remis dans sa totalité, quel qu'en soit le montant. De même à l'occasion de certaines fêtes, telle que la Tabaski par exemple, c'est au vieux NDOUR de prendre en charge les dépenses de l'équipage. A l'occasion de la Tabaski c'est lui qui achète les moutons de "Kër gu mag" et se trouve dans l'obligation de procurer aux autres concessions dépendantes de la senne, leurs moutons respectifs ; même si, pour ce faire, il doit s'endetter.

Ainsi, tout le système d'organisation repose sur la solidarité née de l'interdépendance étroite de ces hommes de la mer et de leur vie communautaire. Dans ce système le "Kalifa" joue un rôle central. C'est lui qui dirige le partage du produit du travail, ordonnance les dépenses ordinaires et doit faire face aux dépenses extraordinaires. Nous croyons là reproduits, à une échelle réduite, principe traditionnel d'organisation de la famille encore vivace au Sénégal et mettant en présence : "Khalifa" (chef responsable, le concept d'origine arabe ayant également une consonnance de sagesse) et "surga" (dépendants). Dans le cas concret que nous étudions, ce principe permet sous des formes diverses la ristourne à l'équipage (propriétaires ou non) d'une partie du produit du travail.

Les agents économiques intervenant au niveau de la commercialisation sont nombreux. Dès que le filet touche terre, on constate autour de la senne de plage cette intense fébrilité caractéristique de la pêche artisanale du Sénégal.

Le gros des espèces pêchées est constitué de juvéniles (sardinelles, ethmaloses etc...), de faible valeur commerciale, mais la senne capture également des carangues, des poissons trompettes, de lichés glauques, des bonites rayées, des poissons volants, des aiguillettes, etc... de plus grande valeur commerciale.

La destination du poisson sera fonction de la valeur commerciale des espèces capturées. Il y a quatre grandes destinations du poisson.

Les sardinelles et ethmaloses sont vendues sans intermédiaire à trois grands types d'acheteurs :

- Les usiniers.- Les usiniers clients de la senne sont au nombre de deux. Leur activité consiste pour l'essentiel à fabriquer industriellement de la farine de poisson. Il s'agit d'un Européen du nom de PISANO et d'une société contrôlée par des Sénégalais : "Sénégal Protein" (SP). Les poissons leurs sont vendus en concurrence, le client du jour acquérant la totalité des prises. Les usiniers achètent les sardinelles à un prix très bas (7 fr CFA/kg par "Sénégal Protein" et depuis peu 8 frs/kg par PISANO) à raison de 4 à 6 tonnes par jour. Dans la conception des pêcheurs, on ne note aucune âpreté aux gains. Partant du point de vue qu'il y a quelques années, les "juvéniles pêchés étaient tout simplement rejetés à la mer", il ne sentent pas la nécessité d'obtenir de meilleurs prix pour les sardinelles.

Le transport des tonnages vendus est assuré par les usiniers eux-mêmes, dont les camions viennent à même la plage, prendre livraison des poissons.

Les achats sont payés comptant, chaque jour à un représentant des pêcheurs.

- Le parc zoologique de Hann.- Un contrat de fourniture a été signé avec lui. Chaque jour la senne doit lui livrer un panier de juvéniles (de 10 à 12 cm en général). Ces poissons sont destinés à la consommation des bêtes en captivité. La livraison se fait tous les jours par un jeune pêcheur qui lorsqu'il ne fait pas le trajet à pied, utilise une calèche ou prend le car-rapide.

Le prix du panier a été fixé à 200 frs CFA. Les paiements sont effectués globalement tous les six mois (quelque fois sept) au responsable des ventes. Le contrat prévoyait la possibilité de rectification du prix du panier, chaque fois que les conditions du marché le nécessiteraient. D'eux-mêmes, les pêcheurs semblent avoir renoncé à cette clause du contrat, en optant pour le maintien du prix du panier à son montant actuel.

- Les pêcheurs à la ligne.- Ceux-ci participent eux-mêmes au tri et choisissent sur le tas les poissons devant leur servir d'appâts. Leur intervention est moins régulière que celle des autres clients et le poisson ne leur est pas vendu à un prix fixe déterminé. Les réflexes de solidarité entre pêcheurs jouent pleinement à ce niveau. Pour le responsable des ventes, il ne peut être question de "vendre" le poisson à d'autres pêcheurs. Le paiement se fait sous la forme d'un dédomagement symbolique, le montant de celui-ci étant volontairement laissé par Ndarw à la libre appréciation du client. Il arrive ainsi que pour un panier plein de poissons, l'acheteur ne donne pas plus de 500 frs CFA, 350 frs CFA et même comme nous avons pu le constater, 200 frs CFA.

- La consommation domestique.- La seconde de par son incidence financière après la vente aux usiniers, la vente destinée à la consommation des ménages est la plus importante du point de vue de ses incidences sociales sur la senne.

. Le gros des ventes destinées à la consommation domestique est en effet assuré par des intermédiaires, en particulier les femmes appartenant à la famille des propriétaires. Ces ventes concernent les espèces de plus grande valeur commerciale pêchées par la senne de plage (carangue, etc...). Le "ndawal" quotidien mis à part, la totalité de ces espèces est, force marchandage, vendue aux femmes spécialisées dans la commercialisation. L'intervention de bana-bana indépendants est quasi inexistante à ce premier stade de la vente.

A un second niveau les poissons sont revendus par les femmes à des bana-bana qui, à leur tour les destinent aux marchés de la capitale. Nous trouvons ici le seul niveau de la commercialisation où des intermédiaires interviennent dans la vente du poisson; paradoxalement c'est aussi dans la vente aux femmes que se font les marchandages les plus ardues pour déterminer les prix du poisson.

D'après ce que nous constatons les mareyeurs, quant à eux, sont presque totalement absents du circuit de commercialisation des prises de la senne de plage.

. Une autre vente a pour destination la consommation domestique. Bien que peu importante du point de vue de ses incidences financières, elle doit être répertoriée. Il s'agit des achats de faibles quantités de poissons par des femmes non membres de la famille. Ces femmes emplissent elles-mêmes leurs paniers de juvéniles qui leurs sont vendus à des prix dérisoires.

. Il est absolument remarquable de constater par ailleurs, l'existence d'un chapardage systématique effectué par les enfants dès que le filet est amené sur le rivage. Munis de seaux, de sacs en plastique et quelque fois les mains nues, les enfants, se livrent au pillage des sardinelles.

Ce chapardage est largement toléré par les pêcheurs qui n'interviennent que rarement pour inciter certains garnements à un minimum de retenue.

Mieux, l'observateur lui-même peut être témoin d'opérations similaires effectuées par des adultes, plus ou moins liés aux responsables de la senne, qui opèrent au grand jour à un prélèvement de poissons grâce auquel ils remplissent leurs seaux à ras le bord.

Ces poissons sont en général destinés à la consommation domestique; aux petits plats (friture, etc...) cuisinés par les enfants comme au "ndawal" des adultes. A ce propos, il n'est pas impossible que ces derniers destinent une partie de leurs seaux de poissons à des ventes occasionnelles.

En fin de compte, nous pouvons dire que la commercialisation des prises de la senne de plage vise essentiellement l'exploitation industrielle et la consommation domestique. Le senne de plage des NIANG participe, dans une certaine mesure à l'approvisionnement des marchés de la capitale par la pêche artisanale. Sa part dans la fourniture de matière première à la fabrication de farine de poisson semble cependant plus importante.

A toutes ces phases, la commercialisation des prises reste fortement marquée par la persistance des réflexes communautaires propres à l'artisanat traditionnel. A travers les ventes-dons aux pêcheurs à la ligne, la renonciation aux possibilités de hausse du prix de vente dans le contrat avec le parc zoologique, l'acceptation "naturelle" du prix de la sardinelle à son taux actuel, l'extrême tolérance du chapardage, on perçoit en filigrane, que la recherche du profit n'est pas une motivation absolue pour les pêcheurs de la senne et on retient la préférence de ceux-ci pour les arrangements à l'amiable.

7.1. LES FEMMES DANS LES CIRCUITS ECONOMIQUES

Comme nous l'avons vu, les femmes jouent un rôle décisif dans le procès de commercialisation du poisson. Elles ont l'oligopole de la commercialisation de toutes les espèces pêchées par la senne ayant une valeur commerciale significative. En fait c'est un groupe restreint de femmes, toutes membres de la famille qui est spécialisé dans cette activité. On distingue en particulier les épouses de Ndaraw et du vieux NDOUR, une des "bajeen" de la famille (une soeur du défunt Modou NIANG) et occasionnellement la fille aînée (congés, etc...) et la quatrième femme de celui-ci. Pour ces deux dernières, la commercialisation du poisson joue un rôle d'appoint à leur activité principale. La première étant ouvrière et la seconde vivant de petit commerce après avoir été vendeuse à Sandaga.

Quelque soit le degré de parenté les liant au responsable de la senne, les négociations du prix d'achat du poisson sont parfois longues et ardues.

Une fois le poisson acheté, les femmes le revendent sur la plage même et tirent de l'opération de substantiels bénéfices. Placées dans une situation objective d'intermédiaires "bana-bana", les femmes revendent à des particuliers mais le plus souvent à d'autres intermédiaires bana-bana qui se chargent de livrer le poisson aux marchés de la capitale, leur épargnant ainsi les frais divers (transport, etc...). ces bana-bana tirent aussi (malgré certains risques) des bénéfices certains de l'opération.

Dans la famille, toutes les femmes n'interviennent cependant pas au niveau de la commercialisation du poisson. Plusieurs sont des ouvrières salariées dans les usines de conserveries de poisson de la place. Dans cette situation, elles vivent les difficiles conditions propres aux ouvrières en général. C'est le cas notamment de la première femme de El Hadji NDOUR, qui travaille à l'usine de conserverie "Sardinafric", de même que l'aînée des NIANG, permanente dans la même entreprise.

D'autres encore, telle la quatrième femme du défunt Modou NIANG, font du petit commerce. Notons en particulier, les trois autres veuves de celui-ci, travaillant comme vendeuses au marché (la plupart à Sandaga).

Par ces diverses activités, les femmes participent à la vie économique de la famille.

7.2. LES FEMMES DANS L'ORGANISATION DES MENAGES

Ainsi toutes les femmes évoluant autour de la senne et de ses propriétaires, travaillent. Comme le montre la description du mode d'organisation domestique des pêcheurs, les femmes n'ont aucune charge financière particulière. Elles ne participent pas à la "dépense" journalière, tandis que le "nadawal" quotidien est fourni par les hommes travaillant sur la senne. Il en est de même pour tous les frais liés à l'alimentation de la famille et de l'équipage.

L'habillement, la santé, les études (lorsque cela se pose)... sont également assurés financièrement par le mari. Disposant donc entièrement de leur revenu, les femmes en font usage personnel. les achats qu'elles font de temps à autre au profit de la famille, sont faits en toute indépendance.

L'épargne réalisée par les femmes connaît en général diverses destinations. Quelquefois, l'argent accumulé n'est pas épargné mais investi massivement dans les cérémonies familiales (baptêmes, mariages, etc...) qui souvent prennent la forme de véritables "potlatch".

Cela ne semble pas être cependant une pratique fréquente des femmes de la famille qui préfèrent épargner en prévision des investissements nécessaires à leur fonction d'intermédiaire, en ce qui concerne celles qui travaillent sur la senne par exemple. Il se pose à elles brutalement quelquefois, la nécessité d'acquiescer au comptant la totalité des prises d'une pirogue qui n'est pas nécessairement celle des NIANG. Il leur faut alors disposer en liquide d'un, voire deux millions de francs pour faire face à la situation et, pouvoir se réaliser.

Dans cette optique le système des tontines (forme d'épargne-loterie à laquelle participent parfois les hommes) leur est très utile dans la mesure où il leur permet de disposer périodiquement d'importantes sommes d'argent.

Sur le plan de l'organisation domestique proprement dite, les femmes sont également aidées. A "Kër gu mag" la cuisinière payée par le vieux NDOUR assure la préparation des repas et fait la vaisselle. Ceci n'empêche nullement le système de rotation ("moménté"), caractéristique de la famille polygame traditionnelle, de fonctionner effectivement. Chaque femme supervise à tour de rôle, tant la préparation des repas que les autres activités domestiques dont elle doit veiller à la réalisation correcte. Par ailleurs, les femmes ne sont pas dispensées de faire le linge ; chaque femme le faisant pour le compte de sa propre famille (au sens restreint - parents/enfants).

Dans les concessions autres que "Kër gu mag", l'organisation est en général la même, à la différence que là, il n'y a pas de cuisinière. Lorsque les épouses sont sur la plage, à négocier le poisson, ce sont des amies de celles-ci, des jeunes filles du quartier ou de "Kër gu mag", qui vont les aider à faire la cuisine dans ces concessions.

Relativement libérées des tâches domestiques, bénéficiant d'une maîtrise totale de leurs revenus, les rendant économiquement indépendantes, les femmes sont dans une position de choix qui devrait leur permettre de jouer un rôle central dans le développement des activités de la famille. Alors que le "bo-room mbaal" supporte l'essentiel du fardeau constitué par les charges domestiques, les femmes elles devraient avoir plus de facilités à investir, à prendre des initiatives sur le plan économique et à faire prospérer la senne et les activités qui lui sont liées...

C O N C L U S I O N

La senne de plage telle que nous la décrivont BALANDIER et MERCIER (1952) était un bien collectif, appartenant à un quartier, ou un lignage-quartier. Chaque quartier avait son "Mbar", lieu de réunion, et sa senne de plage. Dès que quelqu'un apercevait un banc de poissons, la senne était mise à l'eau et manoeuvrée par les gens du quartier disponibles à ce moment là. Le partage tenait compte des présents, mais aussi des absents auxquels était envoyé du poisson. Les parts de l'équipage servaient à l'alimentation, celles de la pirogue et du filet à des dépenses collectives : cérémonies, construction d'une mosquée, aide à un individu dans le besoin etc...

L'organisation actuelle d'une senne de plage peut difficilement ne pas être entachée de cette histoire, et la senne des NIANG l'illustre assez bien, compromis hésitant entre les exigences de rentabilité et des règles locales de réciprocité historiquement situées. On y retrouve le caractère lignager de la propriété, l'organisation du travail selon les normes étrangères au monde industriel (dons, chapardages, sorties pour un individu, embauche pléthorique). Enfin, le rôle des femmes montre leur intégration à l'activité de pêche et le caractère déterminant de leur intervention dans la commercialisation.

L'étude d'une seule senne de plage soulève des problèmes généraux, sociaux économiques et biologiques.

Il est certain que les sennes de plage s'alimentent de juvéniles, aux dépens de la pêche artisanale toute entière. D'où la tentation de réagir par une limitation autoritaire des maillages, voire par l'interdiction pure et simple des sennes. Or, l'étude a montré l'impact économique et social de ce type d'engin : 200 personnes ont, toute ou partie de l'année, travaillé sur la senne des NIANG et il y a environ 120 sennes sur les côtes du Sénégal avec le même type de circulation des équipages : sans vouloir extrapoler, on peut penser qu'une dégradation des conditions d'exploitation des sennes de plage serait pour le moins dramatique, la jeunesse de la pyramide des âges renforçant cette appréciation.

B I B L I O G R A P H I E

- BALANDIER (G.) et MERCIER (P.), 1952.- "Les pêcheurs lebous : Particularisme et évolution". Etudes sénégalaises n° 3.
- COPACE/PACE, 1979.- "Catalogue des engins de pêche artisanale du Sénégal". Comité des pêches pour l'Atlantique-Est. Séries 79/16.
- FOSSAERT (R.).- "La société T2. Les structures économiques".
- GIBEAU (L.), 1979.- "Caractéristiques socio-économiques du pêcheur sénégalais". Rapport SCET, octobre 1979.
- GERLOTTO (F.) et VERDEAUX (F.), 1978.- "La pêche artisanale en Afrique de l'Ouest ; évolution et impact socio-économique à travers l'exemple de la pêche en lagune Ebrié (Côte d'Ivoire)". CRO Abidjan.
- LECA (N.), 1935.- "Les pêcheurs de Guet Ndar". Paris Larose 1935.
- NGUYEN VAN CHI BONNARDEL (R.), 1967.- "L'économie maritime et rurale de Kayar, village sénégalais. Problèmes de développement". Mémoires IFAN, n° 76, Dakar.
- NGUYEN VAN CHI BONNARDEL (R.), 1979.- "Caractéristiques socio-économiques de la population des pêcheurs du littoral sénégalais". Rapport SCET 1979.
- WEBER (J.), 1979.- "Etude socio-économique de la Pêche artisanale en mer au Sénégal "Projet de programme". Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye. 1979.
- WEBER (J.), 1980.- "Socio-économique de la Pêche artisanale en mer au Sénégal (hypothèses et voies de recherche)". Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye. 1980.

AVERTISSEMENT

1. LA SENNE DE PLAGE : PRESENTATION ET HISTORIQUE
2. ORGANISATION DE LA PROPRIETE ET DES RESPONSABILITES
 - 2.1. Caractère de la propriété
 - 2.2. Hiérarchie et répartition des responsabilités
3. L'EQUIPAGE
 - 3.1. Organisation du travail
 - 3.1.1. La pose du filet
 - 3.1.2. Le halage du filet sur la plage
 - 3.1.3. La mise en panier et le portage du poisson
 - 3.1.4. Le tri du poisson
 - 3.1.5. La vente des prises
 - 3.1.6. La livraison du poisson
 - 3.1.7. Le démélage du filet
 - 3.1.8. Le filet est alors de nouveau hissé et mis en tas à l'intérieur de la pirogue, ainsi prête à repartir en mer
 - 3.1.9. Le halage de la pirogue sur la plage
 - 3.1.10 Déroulage du filet et séchage
 - 3.1.11 Les réparations du filet
 - 3.2. L'équipage : origine et caractéristiques
 - 3.2.1. Age et origine
 - 3.2.2. Mobilité
4. MODE DE REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA PROPRIETE
 - 4.1. Remarques générales
 - 4.2. Mode de rémunération sur la senne de plage de Hann
5. MODE D'ORGANISATION DOMESTIQUES ET RELATIONS PROPRIETAIRES/EQUIPAGE
 - 5.1. Habitat
 - 5.2. Nourriture
 - 5.2. Frais sociaux divers
6. LA DESTINATION DES PRISES
7. LES FEMMES
 - 7.1. Les femmes dans les circuits économiques
 - 7.2. Les femmes dans l'organisation des ménages

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE